LES RAMPES D'ACCESSIBILITÉ DE LA BIENNALE INTERNATIONALE DES ARTS DU CIRQUE

le collectif des festivals

LE PRINCIPE

La Biennale internationale des arts du cirque de Marseille a fabriqué des rampes d'accessibilité pour faciliter les déplacements des piétons et des personnes à mobilité réduite sur des terrains herbeux, boueux ou inégaux.
Ils partagent avec nous leur tuto et conseils !

FOURNITURES

Palettes plastiques

Légères, de dimension 1,2 x 1m ou 1,2 x 0,8 m.
9 plots de préférence.
Elles peuvent être récupérées ou achetées (environ 10 € pièce)

Bois de coffrage

Épaisseur : 18 mm, largeur : 20 cm.
La longueur doit être au moins égale à la taille de la palette.
Pour un cheminement double flux (2 palettes de large), prévoir des planches de 2,5 m.

Outillage

Vis galvanisées, visseuse, câles bois, outils de jardin.

FABRICATION

1 Disposition des palettes

Disposer les palettes suivant le cheminement voulu et bien les caler à l'aide des outils de jardin.
La stabilité de la palette avant la pose du bois est importante pour la bonne tenue de l'ensemble. Après la pose du bois c'est compliqué voire impossible.
Penser à créer une petite rampe pour éviter la marche au démarrage, soit en enterrant un peu la premier palette, soit en disposant des cales.
Assembler les palettes ensemble avec des vis horizontales directement dans les palettes.

2 Placer les planches

Poser les planches de bois en laissant un espace (claire-voie) d'1 cm entre chaque lame pour pallier au gonflement du bois en cas de pluie.
Utiliser des cales de la bonne épaisseur pour maintenur un espace régulier et ne pas partir en biais.
Visser directement dans les palettes.

3 Baliser

Pour éviter les chutes, baliser les bordures de la passerelle avec un ruban blanc agrafé ou tout simplement de la peinture blanche.
Penser à remettre quelques vis de temps en temps si ça bouge un peu du fait du passage abondant sur les passerelles.

4 Ranger et réutiliser !

A la fin de l'événement, démonter et conserver les palettes et planches pour l'année suivante.
Les palettes plastiques s'emboîtent et se stockent donc facilement.
Encore mieux : certains fournisseurs de palettes acceptent de les racheter et de les remettre en circulation : un coût plus faible, pas de stockage, pas d'immobilisation et encore plus de réutilisation !

POINT REGLEMENTATION

L'annexe 8 de la circulaire interministérielle du 30 novembre 2017, émanant de la loi Handicap 2005, relative à l'accessibilité des établissements recevant du public donne des précisions sur les normes d'accessibilité des rampes :

1. Un cheminement accessible doit permettre d'accéder à l'entrée principale, ou à une des entrées principales, des bâtiments depuis l'accès au terrain. Le choix et l'aménagement de ce cheminement sont tels qu'ils facilitent la continuité de la chaîne du déplacement avec l'extérieur du terrain. Le cheminement accessible doit être le cheminement usuel, ou l'un des cheminements usuels.

2. Le revêtement du cheminement accessible doit présenter un contraste visuel et tactile par rapport à son environnement.

3. Le cheminement accessible doit être horizontal et sans ressaut. Lorsqu'une dénivellation ne peut être évitée, un plan incliné de pente inférieure ou égale à 5 % doit être aménagé afin de la franchir. Les valeurs de pentes suivantes sont tolérées exceptionnellement : jusqu'à 8 % sur une longueur inférieure ou égale à 2 m ; jusqu'à 10 % sur une longueur inférieure ou égale à 0,50 m. (voir illustration ci-dessous)

4. Un palier de repos est nécessaire en haut et en bas de chaque plan incliné quelle qu'en soit la longueur. En cas de plan incliné de pente supérieure ou égale à 4 %, un palier de repos est nécessaire tous les 10 m.